

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à l'adresse ci-dessous dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de Cent mille francs CFA (100 000) ou de cent cinquante deux Euros cinquante centimes (152,5 Euros) ≠ étant donné que 1 Euro = 655,957 FCFA payable soit en espèces, soit par chèque certifié à l'ordre de CAMRAIL S.A ou par virement bancaire au nom du client CAMRAIL S.A numéro de compte BICEC Douala 85000 068007523250100178. Les soumissionnaires ayant choisi le mode de paiement en espèces ou par chèque certifié devront s'adresser à la Direction Administrative et Financière de CAMRAIL, 3^{ème} étage, Gare centrale Douala-Bessengué. Le prix d'achat du dossier sera majoré de soixante quinze mille FCFA (75 000) soit cent quatorze Euros cinquante centimes (114,5 Euros) pour couvrir les frais d'expédition hors du pays de l'Acheteur pour les candidats qui le désirent. Le Dossier d'appel d'offre sera envoyé par courrier express à l'étranger. La présence de plans et photos ne permet pas l'expédition par messagerie électronique.

7. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français en cinq exemplaires dont l'original et (04) copies marqués comme tels, devra parvenir à l'adresse ci-dessous, au plus tard le vendredi 31 octobre 2008 à 10 heure, heure locale et devra porter la mention :

Avis d'Appel d'Offres I.O

N° 006-2008

**Pour travaux de confortement et de stabilisation de l'éboulement au PK 174+750
de la voie ferrée entre Eseka et Makak.**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

8. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de dix millions (10 000 000) de francs CFA ou d'un montant équivalent dans une monnaie librement convertible et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...) conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.